



67th IFLA Council and General Conference

August 16-25, 2001

Code Number: 110-172-F
Division Number: V
Professional Group: Government Information and Official Publications
Joint Meeting with: -
Meeting Number: 172
Simultaneous Interpretation: -

Stratégies de gestion des documents et archives numériques du secteur public de l'Afrique subsaharienne

Patrick Ngulube

Information Studies Programme, School of Human and Social Studies
University of Natal (Pietermaritzburg), Afrique du Sud
E-mail: ngulubep@nu.ac.za

Résumé :

Les gouvernements sont les plus importants collectionneurs et diffuseurs d'archives et de documents de l'Afrique subsaharienne. Cette masse d'informations, traditionnellement sur support papier, existe aussi maintenant, avec l'avènement des nouvelles technologies, sous forme numérique. Les plans de conservation de ces supports s'avèrent inadéquats. On sait que doré et déjà des informations numérisées ont été perdues en raison de la rapide obsolescence des nouvelles techniques. Il convient donc de développer des stratégies de sauvegarde à long terme des documents numériques. Le développement des compétences et la collaboration avec les pays en avance dans le domaine de la conservation numérique seront également décisifs.

Toile de fond

L'administration est le premier producteur d'archives et de documents (1). L'information est même la ressource la plus cruciale des gouvernements qui en ont besoin pour gérer les ressources nationales, remplir leurs missions, mesurer les performances et fournir les services (2). La plupart des informations produites par l'administration sont aussi décisives et fondamentales pour le droit des citoyens, et pour la bonne marche de la démocratie, sous quelque forme que ce soit. En conséquence, il appartient aux gouvernements de conserver cette information et d'en garantir le plus large accès possible (3).

L'accès à l'information administrative est la clé de la responsabilité de la puissance publique envers les citoyens. S'ils ont accès à l'information administrative, ils peuvent obtenir réparation de torts qui

leur seraient causés, par action ou par omission, par l'administration ou ses représentants. Il y a déni d'accès à l'information quand une information qui devrait exister n'est, pour quelque raison que ce soit, pas disponible. Or il se pourrait que les nouvelles technologies de l'information (NTI) deviennent l'une des causes de l'inaccessibilité de l'information dans l'Afrique subsaharienne. Alors que les NTI peuvent améliorer notablement l'accès aux données, à l'information, au savoir, elles peuvent aussi d'un autre côté rendre l'information administrative inaccessible à long terme si la question n'est pas correctement abordée. Afin de trouver le juste milieu entre les différentes implications des NTI, l'Afrique subsaharienne doit mettre en place une stratégie qui renforce les potentialités des NTI tout en assurant la pérennité de l'information et du savoir créé par ces outils.

L'utilisation des NTI est cruciale dans un monde que l'on caractérise maintenant de « village planétaire », de « société globale de l'information », d'« ère du savoir » ou encore d'« âge de l'information » (4). Conscients que les NTI sont un des facteurs déterminants des sociétés modernes, les gouvernements de l'Afrique subsaharienne ont élaboré et mis en oeuvre des politiques pour s'en doter (5). Par ailleurs, tout projet d'ajustement économique structurel initié par la Banque mondiale inclut un important volet de transfert et de mise au niveau des NTI (6).

Les transferts de nouvelles technologies ont entraîné le « défi supplémentaire de la conservation numérique » (7). Toutefois, les gouvernements de l'Afrique subsaharienne n'ont pas arrêté de stratégie pour relever ce défi. En outre, les problèmes de conservation et de diffusion des ressources numérisées ne sont pas correctement abordés par suite de lacunes dans les domaines de la formation et de la recherche en matière de procédures et de techniques de conservation des documents numériques.

En conséquence et dans de telles conditions, l'accès permanent aux archives et documents numériques ne peut pas être garanti de façon satisfaisante en Afrique subsaharienne : il semble bien que cela dépendra des stratégies mises en oeuvre pour y parvenir.

La gestion de l'information en Afrique subsaharienne

La masse de l'information administrative et officielle passait traditionnellement par le support papier. L'arrivée des NTI a entraîné la production et l'usage de documents numérisés. Le principal moteur du changement a été l'ordinateur, considéré comme la meilleure solution à l'inadéquation des systèmes d'information en Afrique (8).

Afin de faire face à cette situation, l'*African Information Society* a été lancée en 1996 dans le dessein de construire des systèmes documentaires pour (i) améliorer la formulation de la politique (ii) améliorer la vie quotidienne des Africains (iii) améliorer l'accès à l'information et (iv) connecter l'Afrique à la société globale de l'information (9). Les efforts entrepris pour mettre en place l'*African Information Society* se sont portés sur les domaines suivants : (i) acquisition des nouvelles technologies, (ii) collecte et diffusion de l'information en temps et heure, (iii) développement des logiciels, des contenus locaux et des possibilités de connexion (10).

On a très peu, voire pas du tout, prêté attention à garantir l'intégrité des contenus et la disponibilité de l'information générée par les NTI. Bien que les possibilités offertes par les NTI soient en soi une bonne chose, tout cela ne s'avère qu'un vain exercice si les problèmes de conservation de l'information numérique ne sont pas résolus. Certes, la capacité à construire et à se connecter au système global seront déterminants pour le bénéfice que l'Afrique pourra tirer des opportunités offertes par la révolution de l'information (11). Mais les politiques et les investisseurs doivent accorder autant d'importance à la conservation des données numériques qu'à l'immédiate utilisation des NTI.

De plus, la plupart des projets NTI de l'Afrique subsaharienne s'appuie très largement sur l'expérience de spécialistes expatriés pour leur direction et mise en oeuvre (12). Il faut en général environ deux ans pour la mise en place d'un projet. On tend à mettre l'accent sur les bénéfices et les

moyens à court terme au détriment d'une bonne gestion de l'information ainsi créée. Mais quand les expatriés s'en vont, les personnels locaux se trouvent confrontés aux problèmes de la gestion et de la maintenance de ces projets fondés sur l'électronique. Ces problèmes de suivi incluent d'assurer la survie de l'information numérique et son accessibilité dans le présent et le futur. Tels sont les défis que peu de gouvernements de l'Afrique subsaharienne, voire aucun, semblent prêts à relever.

Il y a au moins trois problèmes majeurs associés à la gestion des documents numériques qu'il convient de régler si l'on veut assurer la pérennité de l'information numérique (13). Premièrement, il y a le support qui est instable si on le compare aux supports traditionnels que sont le papier et le film. En second lieu, l'accès à l'information numérique dépend des matériels et des logiciels. Si la technologie appropriée n'est pas disponible, l'information s'échappe de la mémoire des hommes qui ne peuvent plus ni la lire, ni l'utiliser. Les rapides mutations techniques dans l'industrie et le marché de l'information numérique conduisent inéluctablement à une obsolescence du support. Troisièmement, les données électroniques se détériorent dans le temps, en particulier quand elles ne sont pas compatibles avec des formats standards comme XML ou SGML (14). En conséquence, pour maintenir l'intégrité des données, il convient de les transférer régulièrement sur les nouveaux systèmes. C'est dire que la nécessité de garantir l'« accès technologique » à ces données est l'un des principaux défis que soulèvent les formats numériques de l'Age de l'information, et ceci est particulièrement vrai pour les pays de l'Afrique subsaharienne.

Le défi de l'archivage des données numériques a entraîné le lancement par les gouvernements et les organismes des pays industrialisés d'un certain nombre de projets de conservation ad hoc (15). De plus, des organisations internationales comme les Nations Unies ont commandé des études sur la gestion de l'information électronique (16). En Afrique subsaharienne, de tels projets brillent par leur absence. Une enquête a été menée au Ghana, en Ouganda et au Zimbabwe qui montre que ces pays n'ont pas la capacité d'archiver des documents électroniques (17). Madame Ndiyoi Mutiti, directrice des Archives nationales de Zambie, est arrivée à la même conclusion dans son étude sur les infrastructures et les besoins technologiques des pays suivants : Botswana, Kenya, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe (18).

A cela s'ajoutent des exemples de données perdues pour cause de matériels et de logiciels obsolètes (19). Par exemple, au Zimbabwe, le *Salary Service Bureau*, responsable de la paie des traitements et pensions des fonctionnaires, a perdu toute l'information contenue sur bandes magnétiques pour les années 1980-1994 (20). Le problème n'émerge que lorsqu'un nouveau système informatique récemment introduit n'est plus en mesure de lire les anciennes bandes. Le cas risque de se reproduire dans de nombreux pays de l'Afrique subsaharienne au fur et à mesure de leur adoption des NTI, parce qu'ils n'ont pas de programmes adéquats de sauvegarde de l'information électronique (21). De fait, de nombreuses institutions publiques de l'Afrique subsaharienne sont en train de produire des archives électroniques ; certaines sont mal gérées et déjà perdues. C'est pourquoi la question de la disponibilité et de l'accessibilité de l'information électronique devrait être considérée comme prioritaire dans le cadre de l'utilisation des NTI par l'administration publique de l'Afrique subsaharienne (22).

Les défis de la conservation de l'information numérique en Afrique subsaharienne

Les transferts de technologie nécessitent de lancer des programmes de formation ad hoc (23). Les hommes politiques et les décideurs africains ont également compris que l'une des principales menaces et l'une des principales difficultés, qui empêcheraient l'Afrique de s'intégrer à la société globale de l'information, reposaient sur le fait de disposer des ressources humaines suffisantes pour concevoir, installer, assurer la maintenance et l'utilisation des NTI (24). En effet, la formation à la gestion de l'information électronique en Afrique subsaharienne est réduite à la portion congrue. Le manque d'encadrement risque d'avoir un impact négatif sur la gestion et la conservation des archives électroniques de l'Afrique subsaharienne. Cette situation est aggravée par le fait qu'aucune recherche significative n'a été entreprise en matière de conservation numérique. En l'absence de normes

d'archivage des collections électroniques et avec des solutions techniques de conservation très floues, la pérennité de l'information administrative et officielle et son accessibilité sont extrêmement incertaines dans l'Afrique subsaharienne (25).

Les décideurs ne semblent pas avoir conscience des conséquences de la technologie numérique sur la possibilité d'accéder à long terme à l'information. Ou s'ils en sont conscients, ils ne semblent pas prêter à ce problème l'attention voulue. Ce qu'il faudrait peut-être pour éveiller cette attention, c'est une éventualité aussi inquiétante que le bogue de l'an 2000. Eventualité qui a ainsi contraint la Banque mondiale à contrôler tous les prêts et tous les crédits pour s'assurer que les programmes passeraient le cap sans encombre. D'un autre côté, son programme d'information sur le développement (infoDev) offrait aussi aux gouvernements des garanties pour la planification et la mise en oeuvre de stratégies nationales liées au bogue (26).

Les comités de coordination nationale, qui assuraient la conformité avec les normes du passage à l'an 2000, furent les piliers de l'engagement des gouvernements d'Afrique subsaharienne dans la solution du problème. Peut-être avons-nous besoin de la même stratégie pour traiter la question de la conservation des archives numériques, et en particulier dans l'Afrique subsaharienne? D'autant qu'il semble que la menace de disparition de l'information officielle numérique, en raison de l'obsolescence de la technologie et de la fragilité du support, soit encore plus réelle que celle du bogue.

La route à suivre

La stratégie de la conservation à long terme de l'information sous forme numérique englobe la protection à court terme de cette information, c'est-à-dire tant qu'elle a une valeur évidente pour les gouvernements et la société. A la lumière de cette orientation, les pays de l'Afrique subsaharienne devraient tirer profit de la nouvelle tendance à la coopération internationale en matière de recherche et de développement technologique, et forger des alliances stratégiques avec des pays et des organisations en avance dans le domaine de la conservation numérique. De plus, les professionnels de l'information doivent jouer un rôle visible en aidant les gouvernements nationaux à formuler et mettre en place une politique de création, d'utilisation, de diffusion et de conservation des archives électroniques. La création d'instituts de formation professionnelle et de programmes d'éducation incluant l'enseignement des nouvelles technologies devrait être également l'une des priorités des spécialistes de l'information de l'Afrique subsaharienne.

Notes

- 1 G. E. Evans, A. J. Amodeo & T. L. Carter, *Introduction to library public services*. 6th Edition (Libraries Unlimited, Englewood, Colorado, 1999), p. 393; J. Feather & P. Sturges, *International Encyclopaedia of Information and Library Science* (Routledge, London, 1997), p. 199; R. Heeks, The approach of senior public officials to information technology-related reform: lessons from India, *Public Administration and Development* 20 (2000), p. 197.
- 2 K. Isaac-Henry, Management of information technology in the public sector, in eds. K. Isaac-Henry, C. Painter & C. Barnes, *Management in the public sector* (International Thomson Business Press, London, 1997), p. 132.
- 3 Evans, Amodeo & Carter, *Introduction to library public services*, p. 399.
- 4 W. Currie, *The global information society* (John Wiley and Sons: Chichester, 2000), p. 2.
- 5 K. Kiragu, Records management, information systems and technology, In L. Adamolekun (ed), *Public administration in Africa* (Westview Press, Boulder, Colorado, 1999), p. 114.

- 6 A. Kouzmin, Information technology and development: is the 'digital divide' an inevitability? *Public Administration and Development* 20 (2000), p.167; The World Bank *World Development Report: 1988* (World Bank, Washington, DC, 1988).
- 7 European Commission on Preservation and Access (ECPA). Available online at: <<http://www.knaw.nl/ecpa/>>. Visited on 16 March 2001.)
- 8 K. Kiragu, Records management, information systems and technology, p. 109. Economic Commission for Africa, *African Information Society Initiative: an action framework to build Africa's information and communication infrastructure* (Economic Commission for Africa, Addis Ababa, 1996), p. 9.
- 9 Economic Commission for Africa, *African Information Society Initiative*, p. 1.
- 10 Economic Commission for Africa, *African Information Society Initiative*, p. 40.
- 11 The World Bank, *Global connectivity for Africa: Issues and options, Conference Report, Addis Ababa, Ethiopia, June 2-4, 1998* (World Bank, Washington, DC, 1988), p. 1.
- 12 P. Cain & A. Thurston, *Personnel records: a strategic resource for public sector management* (Commonwealth Trust/International Records Management Trust, London, 1998), p.1; L. M. Moyo, Information technology strategies for Africa's survival, *Information Technology for Development* 7(1996), p. 18.
- 13 M. V. Cloonan, The preservation of knowledge. *Library Trends* 41(4) (1993), pp. 594-596.
- 14 XML is acronym for Extensible Markup Language and SGML stands for the Standard Generalized Markup Language.
- 15 See, for example, D. Waters & J. Garrett, *Preserving Digital Information. Report of the Task Force on Archiving of Digital Information* (Commissioned by the Commission on Preservation and Access and the Research Libraries Group, Inc, Washington, DC, 1996; European Commission on Preservation and Access, <<http://www.knaw.nl/ecpa/>>.
- 16 T. K. Bikson & S. A. Law, Electronic information media and records management methods: a survey of practices in UN organisations, *Information Society* 9(2) (1993), pp.125-144.
- 17 Cain & Thurston, *Personnel records: a strategic resource for public sector management*, p. 15.
- 18 N. Mutiti, The challenges of managing electronic records in the ESARBICA Region, *ESARBICA JOURNAL* 20 (2001), p.58.
- 19 Cain & Thurston, *Personnel records: a strategic resource for public sector management*, p. 146.
- 20 Cain & Thurston, *Personnel records: a strategic resource for public sector management*, p. 30.
- 21 Mutiti, The challenges of managing electronic records in the ESARBICA Region, p.59.
- 22 K. Kiragu, Records management, information systems and technology, p. 121.

- 23 R. Heeks, The approach of senior public officials to information technology-related reform: lessons from India, p. 203; L. M. Moyo, Information technology strategies for Africa's survival, p. 22.
- 24 The World Bank, *Global connectivity for Africa, 1998*, p. 8.
- 25 Cain & Thurston, *Personnel records: a strategic resource for public sector management*, p. 30; M. Lamont, Here today, gone tomorrow? Preserving electronic government information for the future. Paper presented at 63rd IFLA General Conference, August 31- September 5, 1997. Available online at: <<http://www.ifla.org>>. Visited 23 March 2001.
- 26 The World Bank, *Global connectivity for Africa*, p. 43.